



« Un esprit SAINT
dans un corps SAIN »



Aimez-vous les uns
les autres!

Jésus

Saint Jean
Douai

Cultivons l'Épanouissement

7 SEPTEMBRE 2023

Pourquoi venir à l'école?





Grandir en

- savoirs
- savoir faire
- savoir être

depuis **170 ans**

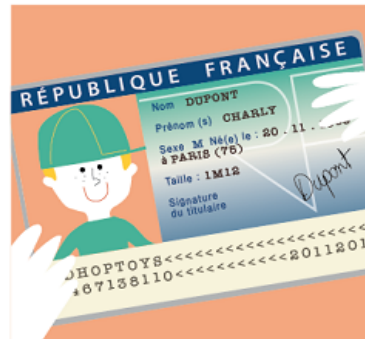


Les droits des enfants





Le droit à la compréhension et à l'amour des parents et de la société.



Le droit d'avoir un nom, une nationalité et d'accéder à la justice.



Le droit à une éducation et à des soins spéciaux quand il est handicapé mentalement ou physiquement.



Le droit à l'éducation gratuite et aux **activités récréatives**.



Le droit à un niveau de vie suffisant : une maison, des vêtements, de la nourriture.



Le droit à l'égalité, sans restriction de race, de religion ou de nationalité.



Le droit d'être soigné par des médecins, la protection en cas de guerre.



Le droit aux secours prioritaires en toutes circonstances.



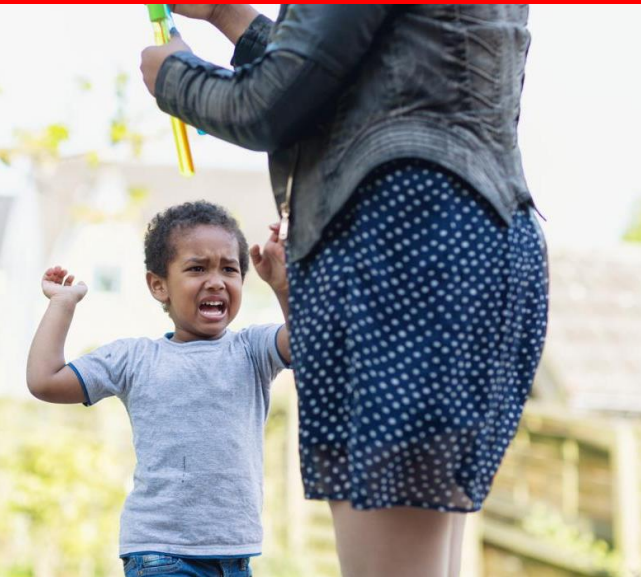
Le droit à la protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation.



Ce qui ne va pas



Ce qui ne va pas





« Ce qui n'est pas dit n'est pas
su...

Ce qui n'est pas redit n'est pas
retenu...

...

Ce qui n'est pas écrit n'est pas
appris... »



Ce qui ne va pas



Désobéir, insulter, bousculer,
se moquer, ne pas travailler
s'énervé, salir, casser...



J'ai des droits

mais j'ai aussi

des devoirs

Les devoirs des enfants





Un enfant a le droit de dire
ce qu'il pense et d'être écouté

mais il doit
écouter à son tour



Un enfant a le droit de jouer
et de se reposer

mais il doit aussi
tenir compte
des autres



Un enfant a le droit de vivre
confortablement

mais il doit protéger
ce qui l'entoure



Un enfant a le droit
de vivre son enfance

mais il doit
accepter d'obéir

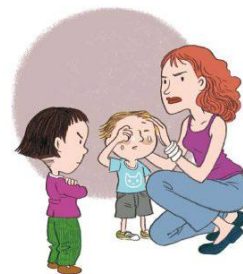


Un enfant a le droit
d'être protégé contre l'injustice

mais il ne peut pas
tout se permettre



Un enfant se doit
d'accepter
les autres enfants
tels qu'ils sont



Et les parents dans tout ça?





Avoir des droits et des devoirs

Les droits

Tout être humain est unique. Il a une **identité** qui n'appartient qu'à lui. Pour que son corps fonctionne, il respire, mange, boit, dort... Il a des libertés : se déplacer, penser, exprimer ce qu'il pense, parler...

> **L'être humain a des droits.**
Ces règles disent ce qu'il peut faire et ce qu'il peut demander.

Les devoirs

Mais l'être humain vit aussi en société : il est entouré d'autres personnes. Il ne vit pas tout seul sur une île déserte. Il doit respecter les autres. Et il appartient à un pays : il doit respecter les **lois** de ce pays.

> **L'être humain a des devoirs.**
Ces règles disent ce qu'il est obligé de faire.

Être citoyen

Avoir des droits et des devoirs, c'est la définition d'être citoyen. En France, on est vraiment citoyen à 18 ans, quand on devient majeur.

On a alors
• des droits particuliers : voter, se marier, posséder une maison...
• des devoirs particuliers comme payer des **impôts**.



Un enfant a-t-il des droits et des devoirs ?

Oui ! C'est une personne comme les autres.

• L'enfant a le droit d'avoir une identité, d'être nourri, soigné, éduqué, protégé contre les **mauvais traitements** et de ne pas faire la guerre, de s'exprimer... Tous ces droits sont écrits dans la **Convention internationale des droits de l'enfant**, créée en 1989 (lire p. 22-23).

• L'enfant a le devoir de respecter les adultes (parents, professeurs...), de respecter les règlements (comme le règlement de l'école ou les règles du jeu d'un sport), de respecter la loi...



« La coéducation, chemin de la réussite »

En route vers 2023-2024 !



L'année dernière, je me suis engagé à servir le Projet d'Établissement de l'Institution Saint Jean avec Passion, Dévouement et Ferveur. Après une année, je mesure toujours le poids grandissant de la responsabilité et de vos attentes. Faire de vos enfants de belles personnes, acteurs de Bien pour le Monde d'Aujourd'hui et de Demain reste notre Priorité. La société dérive pendant que notre Communauté Éducative doit tenir. Sans engagement, sans exigence, Sans confiance, Sans cohérence, Sans partenariat, Sans espérance c'est impossible. La coéducation est notre Priorité. Nous comptons sur vous, vous savez pouvoir compter sur nous !



Autorisation de sortir... Il faut être à l'heure... en rang dans le calme ...fais ton cartable avec soin... que tu respectes ce lieu pour qu'il reste agréable pour tous. Aussi, tu dois prendre soin de toute chose... Si tu salis ou abîmes, tu nettoies et tu ré pares. Tu dois respecter le travail des personnes qui entretiennent l'école... Si tu perds ou l'abîmes tu devras le rembourser...



Tu prends soin de... tes vêtements, du matériel mis à ta disposition, de ton cartable, de celui des autres... Tu te comportes correctement dans les toilettes... N'oublie pas de passer aux toilettes au début de la récréation et tu te ranges... Tenue simple et adaptée... Pour les cours d'EP& aussi... Si tu perds, tu dois chercher... Inutile de déranger le secrétariat sans ...permission.



L'école n'est pas responsable des objets ou vêtements perdus ou volés... Sur la cour évite les jeux dangereux qui peuvent blesser... Seul le ballon mousse est autorisé par temps sec... La violence et la grossièreté ne sont pas acceptables... Tu dois savoir te contrôler, et régler un conflit en dialoguant avec l'aide d'un adulte s'il le faut... En cas d'accident, de malaise ou de dispute tu dois systématiquement prévenir l'adulte le plus proche... C'est l'adulte de surveillance qui doit t'envoyer à l'infirmerie... Tu es poli(e) et attentif(ve)... Pense à dire « bonjour », « s'il vous plaît », « au revoir », « merci ». Ce sont des mots simples qui rendent la vie plus agréable pour tous !... fais attention aux autres... sache présenter des excuses...



- **Si ce règlement est bien observé, il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions suivantes :**
 - 1) Un rappel à l'ordre ou une mise en garde verbale ou écrite**
 - 2) Un avertissement écrit : travail ou discipline.**
 - 3) Une convocation des parents en présence de l'enseignant, du chef d'établissement pour manquement(s) caractérisé(s) au respect des personnes, des biens, ainsi qu'aux obligations scolaires telles que :**

Impolitesse, insulte, ou insolence envers toute personne, Indiscipline ou travail insuffisant, Sortie de l'établissement sans autorisation, Absence injustifiée à un cours, Retards répétés non justifiés, Refus d'obéissance, Tricherie dûment constatée, Vol, racket, harcèlement, Non-respect des règles et des interdictions.
- **Une réparation adaptée sera prise en fonction des manquements commis : réparer ce qui a été sali ou détruit, un devoir de réflexion sur le manquement commis, un travail d'intérêt général.**



4) Un contrat comportement. Il est évalué et sanctionné si nécessaire. La sanction peut aller jusqu'à la non-réinscription ou l'exclusion.

5) Un devoir supplémentaire donné par un enseignant, signé par les parents.

6) Une exclusion temporaire, allant jusqu'à une semaine, prononcée par le chef d'établissement en cas de faute grave.

7) Une exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires (garderie, cantine, étude), prononcée par le Chef d'établissement.

Ces deux dernières sanctions sont prononcées en cas d'inconduite notoire, d'indiscipline persistante, de refus de travail.

Recevoir deux avertissements écrits, ou encourir une exclusion temporaire peuvent entraîner la non-réinscription l'année suivante.

8) Au-delà de ces sanctions, le cas relève de la compétence du conseil de discipline convoqué par le chef d'établissement avec la procédure conforme. Ce conseil de discipline peut mener à une exclusion définitive.

« Il est très facile de
casser et de détruire.
Les héros, ce sont
ceux qui font la paix
et qui bâtissent »
Nelson Mandela



On compte sur vous!

*Aimez-vous les uns les autres!
Et bonne année
scolaire!*